Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-215602582-20260421-DCM_202644-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-un avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, composé de dix-neuf membres en exercice et dûment convoqué le seize avril deux mille vingt-six, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Yves NORMAND, Maire.

Conseillers présents Yves NORMAND, Christian TRAVERT, Pierre FEYFANT, Marie-Christine KORNILOFF, Pascale DE SALINS, Karina LE GOFF, Olivier GOUBAULT, François JEANMAIRE, Jean Claude RIOU, Morgane LE ROL, Chantal DE KERVILER, Guillaume ARTHUS, Noémie GUFFLET, Philippe NOURISSAT, Michèle AUBRY, Pierre LE BORGNE, Nathalie LAUREAU, Benoit MASSIET DU BIEST

Pouvoirs Sophie LECANUET à Christian TRAVERT

Conseillers non représentés .

44 – Désignation de représentants de la commune au Conseil des mouillages

Monsieur le Maire expose

La Commune de La Trinité sur Mer, titulaire de l'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Maritime, en tant que gestionnaire des mouillages, organise la gestion des zones et emplacements.

Ce Conseil des mouillages est chargé d'assister la commune dans la gestion du service et d'émettre des avis simples notamment sur les droits d'accès, le bilan du budget des mouillages, la tarification (montant des redevances annuelles) et la forme des contrats d'usagers.

Le Conseil des mouillages, présidé par le Maire de la Commune de La Trinité sur Mer, est composé comme suit :

- Des représentants de l'Administration de l'Etat : un représentant de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et un représentant des Services fiscaux,
- Des représentants du titulaire bénéficiaire de l'AOT : un élu de la Commune de La Trinité sur Mer, membre titulaire de la commission des mouillages, et un suppléant,
- Un élu de la Commune de Carnac, et un suppléant,
- Un élu de la Commune de Crach, et un suppléant,
- Un représentant du gestionnaire en cas de délégation de gestion,
- Un représentant des conchyliculteurs,
- Deux représentants des plaisanciers ou associations de plaisanciers (titulaires de contrat annuel),
- Un représentant de la Compagnie des Ports du Morbihan.

Sur sollicitation de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, il convient de réunir ce Conseil et, au préalable, de désigner le représentant de La Trinité-sur-Mer et son suppléant parmi les conseillers municipaux.

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 5 novembre 2012 autorisant l'occupation temporaire du Domaine Public Maritime (DPM) par des Zones de Mouillages et d'Equipements Légers (ZMEL) sur la rivière de Crac'h au profit de la Commune de La Trinité sur Mer notamment son article 13,

Vu la délibération n°D2015-29 en date du 28 mai 2015 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la mise en place du Conseil des mouillages,

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-215602582-20260421-DCM_202644-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DÉSIGNE les représentants du Conseil municipal au Conseil des mouillages tel que suit :

- titulaire : Olivier GOUBAULT
- suppléant : Pierre FEYFANT

Scrutin :

Pour : 19 voix — Yves NORMAND, Christian TRAVERT, Sophie LECANUET, Pierre FEYFANT, Marie-Christine KORNILOFF, Pascale DE SALINS, Karina LE GOFF, Olivier GOUBAULT, François JEANMAIRE, Jean Claude RIOU, Morgane LE ROL, Chantal DE KERVILER, Guillaume ARTHUS, Noémie GUFFLET, Philippe NOURISSAT, Michèle AUBRY, Pierre LE BORGNE, Nathalie LAUREAU, Benoit MASSIET DU BIEST

Contre : 0 voix — /

Abstention : 0 voix — /

LA DELIBERATION EST ☑ ADOPTEE ☐ REJETEE ☐ AJOURNEE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- <u>POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME</u> –
Le 21/04/2026
Le Maire,
Yves NORMAND